



Chantraine, le 11 Octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 Octobre 2017

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
DIOT François	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
BARBAUX Marc	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
OHNIMUS Martine	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HARQUET Florian	X			
PETOT Stephane	X			
PIERRAT Nathalie	X			
FELLMANN Bernadette	X			
HAMM Agnès	X			
RICHARD Sylvie			X	Audrey HUSSON
RODRIGUES Chantal			X	Max RICHARD
SCHUMACHER Dominique			X	Jacques CHAPON
SEVRAIN Sophie	X			
AUBERT Michel			X	Jean-Pascal VALDENNAIRE
CHAPON Jacques	X			
DORGET Patrick			X	Stéphane PETOT
RICHARD Max	X			
TRINIDAD Claude	X			
COLLE Emilie			X	Sandrine HINGRAY

**Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire,
Monsieur Marc BARBAUX ayant été désigné secrétaire de séance,
Après lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017,**

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- * A adopté à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget communal.**
- * A prononcé, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 239.40 €.**
- * A ajourné la décision concernant le R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).**

Monsieur VALDENNAIRE prend la parole afin d'expliquer le fonctionnement du RIFSEEP. Selon lui, le dossier n'a pas été travaillé ; il aurait dû être préalablement étudié par les élus.

Monsieur le Maire lui répond que le dossier a bien été étudié par Malika BOULANOUAR, comptable, et Didier NOIRTIN, D.G.S., et que ce sujet a fait l'objet d'une discussion entre élus lors d'une réunion spécifique RIFSEEP et lors de la réunion de bureau municipal.

Monsieur VALDENNAIRE propose la mise en place d'une commission pour étudier ce dossier.

Monsieur le Maire donne son accord sur le principe et fixe cette commission au mardi 17 octobre 2017 à 18 heures. Elle sera composée des membres du bureau municipal, de Messieurs Max RICHARD et Claude TRINIDAD. Monsieur le Maire demande à Monsieur Didier NOIRTIN de transmettre l'ensemble des documents aux membres de cette commission.

Madame PIERRAT souhaiterait savoir ce qui doit être voté en conseil.

Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit en fait de déterminer l'enveloppe maximale du régime indemnitaire étant précisé que liberté lui est donnée de fixer le régime indemnitaire de chaque agent par arrêté municipal.

Monsieur RICHARD informe qu'il serait plus judicieux de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire à partir du 1^{er} janvier pour pouvoir l'inscrire au budget. De plus, il propose de réduire le montant plafond de l'IFSE et d'instaurer une part de CIA et ce, afin de pouvoir donner une motivation supplémentaire aux agents.

Monsieur le Maire répond que le fait de pouvoir donner ou supprimer une prime n'est pas forcément judicieux. Ne pas attribuer la part de CIA à un agent pourrait produire l'effet inverse et démotiver complètement l'agent. De surcroît, la mise en place d'une part de CIA engendrera des frais supplémentaires.

*** A ajourné la décision concernant la prime « Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections » (I.F.C.E.).**

*** Après l'intervention de Monsieur BARBAUX présentant le bilan prévisionnel (actualisé au 31 décembre 2016) de l'aménagement de la ZAC du Parc de l'Arsenal, faisant un rappel sur l'historique de la concession d'aménagement, un résumé des études et travaux lancés durant l'année, ainsi qu'un point sur la commercialisation des parcelles, fournissant les données financières de la ZAC et précisant les objectifs 2017, le conseil municipal a acté ledit bilan qui s'élève à 4 030 392 € HT en dépenses et en recettes, et approuvé le CRAC arrêté au 31 décembre 2016. Par ailleurs, a été également approuvée la conclusion de l'avenant n° 5 à la concession d'aménagement actant le nouvel échancier de versement de la participation, Monsieur le Maire étant autorisé à signer cet avenant.**

*** A déterminé les récompenses attribuées aux jeunes administrés ayant obtenu la mention « très bien » ou « bien » à la session 2017 du baccalauréat : 150 € pour chaque bachelier avec mention « très bien » et un diplôme de 35 € pour l'ensemble des récipiendaires.**

*** A fixé le montant des prix pour « Canta Rana Expo » :**

- 400 € : pour le « Grand Prix de la Ville de Chantraine »
- 200 € : pour les « Prix Canta Rana » (au nombre de trois)
- 120 € : pour le « Prix Coup de Cœur du Jury »
- 50 € : pour les œuvres réalisées par les écoles.

*** A accordé une subvention de 400 € à la coopérative de l'école maternelle Julia Colin pour l'organisation des NAP.**

Informations diverses :

- *Monsieur BARBAUX rappelle au conseil municipal qu'en 2018, le service d'assainissement se fera en régie. Il est donc nécessaire de lancer une consultation pour un marché de prestation de service pour l'exploitation, la maintenance, la réalisation de branchements particuliers et la mise en place d'une astreinte pour une durée de 3 ans. Cette consultation sera lancée ce mercredi.*

Monsieur BARBAUX fait ensuite le point sur l'avancement des travaux de la route des Forges.

- *Madame GILLE informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission des affaires scolaires a été fixée au 18 octobre 2017 à 18 heures.*

Un compte rendu de la réunion NAP est distribué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Madame GILLE remercie ensuite les élus présents lors du repas des Aînés et informe qu'elle a participé, ce jour, à la commission « Gens du voyage » de la CAE.

- *Monsieur VALDENNAIRE revient sur « Canta Rana Expo » qui se déroulera les 3, 4 et 5 novembre 2017 et indique qu'il aura besoin de personnes disponibles pour la mise en place des œuvres dans la salle le jeudi 2 novembre et pour garder l'exposition durant le week-end.*
- *Monsieur BOXBERGER informe que la cérémonie du 11 novembre aura lieu au cimetière de Chantraine à partir de 9h45.*

La séance est levée à 20h00.

Fait à Chantraine, le 11 Octobre 2017



Le Maire,

François DIOT